

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 29 mars 2023,

**OBJET** : Avenant n°2 au bail consenti au profit de l'état (Bureaux de l'ex-trésorerie)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
FORAY Gaëlle Pouvoir à Madame Corinne BOYER  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**Soit : 21 présents et 7 pouvoirs - 28 votants**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un bail de location des bureaux de l'ex-trésorerie, situés au 300, rue de la République - 01110 Plateau d'Hauteville d'une durée de neuf ans, avait été renouvelé pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2023. Le montant de la location est de 3 024,31 € par trimestre.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la Mission Régionale de la Politique Immobilière de l'Etat (MRPIE) de prolonger le bail pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2024.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** le 2<sup>e</sup> avenant au bail du 28 août 2013, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une durée d'un an, pour finir le 31 mars 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 06/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20230329-DE-2023-03-26-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

03-26-2